



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250710-2025_31-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an 2025 le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Décision modificative n°1 budget assainissement

Monsieur le Maire expose que suite à la mise ne place de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025, il doit être mandaté sur l'exercice 2025 la redevance de modernisation du réseau 2024 et de ce fait inscrire au compte budgétaire correspondant le montant de cette redevance. La décision modificative est proposée comme suit :

Section de fonctionnement

D 611 Sous-générale	- 3 471.00 euros
D 706129 Revers. ag. eau redev. Moder.réseaux coll.	+3 471.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

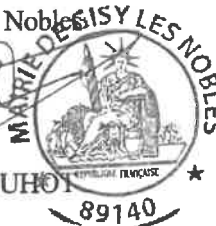
Le Secrétaire

Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250710-2025_31B-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an 2025 le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Participation départ en retraite de Mme Nadine FINELLI

Monsieur le Maire expose que suite au départ en retraite de Mme FINELLI, il a été convenu entre les 3 collectivités d'accueil (communes de Gisy les Nobles, d'Évry et le SIVOS Evry Gisy Les Nobles) que le cadeau de départ ainsi que les frais de la réception du départ en retraite seraient divisés en 3 sachant que la commune de Gisy Les Nobles serait l'organisateur.

Aussi après avoir acquitté les factures afférentes aux dépenses du cadeau et du vin d'honneur, il est nécessaire de faire un appel de participation au SIVOS Evry Gisy Les Nobles et à la commune d'Évry.

Considérant que le montant du cadeau s'élève à 433.01 euros

Considérant que le montant des frais de réception s'élève à : 382.28 euros

Soit un coût total de : 815.29 euros

Le maire propose de demander aux deux autres collectivités la somme de : 271.76 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'appliquer la répartition des frais relatifs au départ en retraite de Mme FINELLI.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT





2025-32

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) :
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'affichage

2 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250710-2025_32-DE

SLOW

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an 2025 le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : SDEY – Convention enfouissement Rue de la Cloix et Rue du Bardeau

Monsieur le maire expose qu'afin de renforcer le réseau électrique du transformateur Rue de la Cloix, il est nécessaire de conventionner avec le SDEY. Les travaux comprendront également l'enfouissement de la rue du bardeau.

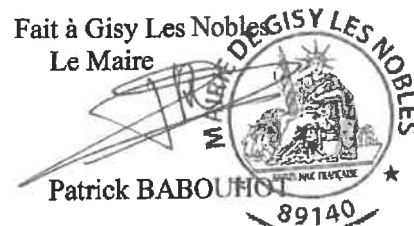
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** de signer la convention de renforcement du réseau électrique Rue de la Cloix et l'enfouissement des lignes Rue de la Cloix et Rue du Bardeau,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire de séance


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy Les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250710-2025_33-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2025-33

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) :
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'affichage

2 juillet 2025

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

L'an 2025 le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin et RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal.

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Frais de répartition des charges de la STEP avec la commune d'Evry modifié

Le Maire signale qu'il est nécessaire de reprendre la délibération n°2025-20 visée en date du 03/06/2025 concernant la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration puisqu'il y a eu une erreur d'inversion dans un des montants :

Les montants à prendre en compte sont bien :

Pour Gisy les Nobles : 9 356.42 euros

Pour Evry : 18 218.16 euros au lieu de 18 128.16 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Accepte** de reprendre la délibération N° 2025-20 en modifiant le montant par 18 218.16 euros au lieu de 18 128.16 euros.

Fait à Gisy Les Nobles

Le Secrétaire de séance


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT